



Voyage l'étranger pendant arrêt maladie

Par **cyrilp**, le **04/06/2012** à **13:58**

Bonjour,

Un de mes employés a fait une demande de congés il y a quelques semaines pour un voyage en Irlande. Sa demande a été refusée (il y avait déjà deux personnes absentes à cette date et sa présence était nécessaire).

Le vendredi précédent cette semaine de voyage prévu elle a obtenu un arrêt maladie d'une semaine.

J'ai depuis obtenu la preuve qu'elle s'est rendue en Irlande comme elle l'avait prévu pendant cette semaine.

Normalement le fait qu'elle aie voyagé pendant son arrêt n'est pas suffisant pour un licenciement, mais sachant que dans ce cas elle avait demandé de poser ces jours et que cela lui a été refusé pour l'organisation de la société, et que son arrêt est tombé "pile" à cette date et qu'elle s'est bien rendue là où elle avait prévu d'aller, cela peut-il être considéré comme une faute ?

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **18:52**

Bonjour

Le salarié avait l'autorisation de son médecin traitant et de la CPAM pour pouvoir se rendre à

l'étranger pendant un arrêt maladie?

A quelle date avait-il déposé sa demande de congé par écrit et à quelle date le refus lui a-t-il été communiqué par écrit?

Vous avez une preuve concrète de sa présence en IRLANDE pendant son arrêt maladie à lui opposer?

Par **cyrilp**, le **06/06/2012** à **13:02**

à prioris pas d'autorisation de la cpam.

demande faite le 23/04, refusée le jour même.

oui j'ai une photo prise au milieu de ses congés (date de prise de la photo dans les parametre exif de la photo), prise en irlande, sur laquelle elle apparait (elle l'avait mise en fond d'écran sur son poste de travail)
(je l'ai fait constaté par huissier)